

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Bégin
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Mireille Bergeron de la susdite municipalité,
QUE :


- Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Bégin, le lundi le 15 juillet 2020, à huis clos par vidéoconférence. Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de la décision du conseil sur le site internet de la municipalité où se trouvera, sous l'onglet conseil municipal, l'enregistrement audio de la séance. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :
- M. Stéphane Tremblay a déposé une demande de dérogation mineure le 25 mai 2020 touchant sa propriété sise au 503, chemin du Lac Laberge et ayant 3 volets:
 - 1- Agrandissement de sa résidence de villégiature (4.57 m X 4.88 m), à une distance allant de 6.7 mètres à 19 mètres du lac alors que le règlement de zonage no 15-288 exige une marge minimale riveraine de 25 mètres.
 - 2- Construction d'un patio couvert (4.88 m X 7m), à une distance de 19 mètres du lac alors que le règlement de zonage no 15-288 exige une marge minimale riveraine de 25 mètres.
 - 3- Régularisation d'une situation existante quant au garage construit à une distance de 24 mètres du lac alors que le règlement de zonage no 15-288 exige une marge minimale riveraine de 25 mètres.

Le tout conformément au plan projet d'implantation produit par M. Jacques Normand, arpenteur-géomètre, daté du 17 mars 2020, sous ses minutes 7738.

- Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020, par la résolution numéro 20-06-123 adoptée lors de la séance extraordinaire du 22 juin 2020, le conseil a décidé de remplacer l'assemblée de consultation publique par une consultation écrite.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit concernant cette demande de dérogation mineure à l'attention de Mme Mireille Bergeron, directrice générale au plus tard le 14 juillet 2020 soit par courriel au munbegin@hotmail.com ou par courrier: 126, rue Brassard, Bégin G0V 1B0.

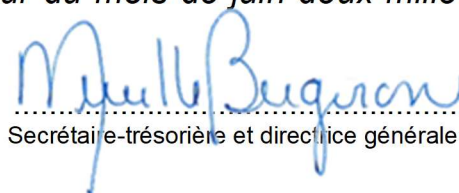
DONNÉ À Bégin ce 23^e jour du mois de juin deux mille vingt.


.....
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron secrétaire-trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 23^e jour du mois de juin 2020, à chacun des endroits suivants, savoir à l'entrée de l'Église et à l'entrée du Centre municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de juin deux mille vingt.


.....
Secrétaire-trésorière et directrice générale